

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CATMINTH, pâte orale pour chats

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Substance active:

Pyranteli embonas 115,2 mg (= pyrantelum 40 mg)

Excipients:

Natr. alginas - Sorbitol. 70 % non cristallisabile - Silica colloidalis anhydrica - Methyl. parahydroxybenzoas - Propyl. parahydroxybenzoas - Aqua purificata ad 1 g.

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Pâte orale.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chats.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Le Catminth est destiné au traitement des verminoses gastro-intestinales du chat causées par les nématodes suivants :

Toxocara spp.

- *Toxocara cati*

Toxascaris spp.

- *Toxascaris leonina*

Ancylostoma spp.

- *Ancylostoma tubaeforme*

- *Uncinaria stenocephala*

4.3 Contre-indications

Aucune

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal:

Comme pour toute substance anthelminthique, des souches résistantes peuvent apparaître chez les parasites cibles.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Il n'y a pas de mesures de sécurité particulière à prendre par les personnes administrant le produit.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun effet indésirable n'a été observé.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le Catminth peut être administré en toute sécurité aux femelles gestantes ou allaitantes.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Comme le pyrantel a le même mécanisme d'action que le levamisole, ces agents ne doivent pas être utilisés simultanément. Une interaction peut également se produire avec les organophosphorés et les carbamates qui ont un mécanisme d'action relâché. Le pyrantel ne doit pas être utilisé avec la pipérazine car les mécanismes d'action des deux substances sont antagonistes.

4.9 Posologie et voie d'administration

Le Catminth s'administre en prise unique par voie orale.

La posologie est de 20 mg de pyrantel base par kg de poids vif (soit 0,25 g de pâte par demi kg de poids).

Posologie

Chatons : traitement initial à l'âge de 2-3 semaines, puis à des intervalles de 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, et puis tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois.

Chats adultes : 4 fois par an

Chatte allaitante : en même temps que le premier traitement des chatons

Mode d'administration

Le Catminth est présenté en seringue (contenant 2 g ou 3 g de pâte) dont le corps est gradué en 0,25 g. Le volume de pâte compris entre 2 graduations convient au traitement de 0,5 kg de poids d'animal. Le contenu total de la seringue permet de traiter un chat de 4 kg (seringue de 2 g) ou de 6 kg (seringue de 3 g).

La quantité de pâte nécessaire au traitement peut être administrée :

- soit en introduisant directement la seringue délivrant le produit dans la gueule de l'animal,
- soit en mélangeant la pâte à une fraction de la ration quotidienne.

Pour assurer le bon dosage, le piston doit être mis à zéro avant le dosage. Avant l'administration, retirez le bouchon, appuyez doucement sur le piston jusqu'à ce que le joint en caoutchouc atteigne la marque zéro et jetez toute pâte expulsée.

Il n'est pas nécessaire d'instaurer de précautions diététiques particulières avant ou après le traitement.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Le produit a une marge de sécurité large. Les études de surdosage n'ont montré aucun effet secondaire, ni chez les chatons, ni chez les chats adultes.

En cas de surdosage, des signes de l'action cholinergique du pyrantel peuvent être observés.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

Code ATC-Vet : QP52AF02

Groupe pharmacothérapeutique: classe des tétrahydropyrimidines

5.1 Propriétés pharmacodynamique

L'embonate de pyrantel, principe actif du Catminth*, appartient à la classe des tétrahydropyrimidines. C'est un sel de pyrantel très peu soluble dans l'eau, inodore et insipide, très bien accepté et toléré par les chats.

Le pyrantel est un agoniste cholinergique.

Les études pharmacologiques ont montré que le pyrantel provoque une contraction musculaire chez les vers parasites, suivie d'une paralysie résultant des propriétés du produit, notamment un blocage neuromusculaire. Le pyrantel inhibe également l'activité de la fumarate réductase, maillon important de la chaîne respiratoire de beaucoup d'helminthes. L'effet ultime qui en résulte est une action nématocide du pyrantel et non simplement une action anesthésique.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration orale, l'embonate de pyrantel n'est que très faiblement résorbé par le tractus gastro-intestinal. La plus grande partie de la dose ingérée se retrouve sous forme inchangée dans les matières fécales et ce au cours des 2 à 3 jours qui suivent l'administration.

La faible portion qui est résorbée subit une dégradation métabolique et est rapidement excrétée par l'urine et accessoirement par les glandes du tube digestif.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Natr. alginas - Sorbitol. 70 % non cristallisabile - Silica colloidalis anhydrica - Methyl. parahydroxybenzoas - Propyl. parahydroxybenzoas - Aqua purificata

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

6.4 Précautions particulières de conservation

La seringue est à conserver à l'abri de la lumière.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Le Catminth est présenté en seringue contenant 2 g ou 3 g de pâte et dont le corps est gradué en 0,25 g. Les seringues sont présentées en emballage individuel.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**Zoetis Belgium SA**

Rue Laid Burniat, 1
B-1348 Louvain-la-Neuve

8. NUMERO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

V 087/02/11/0007

9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 04 février 1981

Date du dernier renouvellement : 04 mars 2011

10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE

Novembre 2017

DÉLIVRANCE LIBRE.